

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PME-PMI DE LA RÉGION PARISIENNE

BAROMÈTRE 2006

Le développement durable est au cœur des préoccupations de la région Ile-de-France dans divers domaines : qualité de l'eau et de l'air, préservation du patrimoine naturel de la région, traitement des déchets et lutte contre la pollution, promotion des emplois d'insertion, maîtrise des énergies... Depuis 2003, ces politiques s'inscrivent dans un projet d'Agenda 21 global et coordonné pour la région Ile-de-France.

Pour aboutir, l'Agenda 21 régional devra s'appuyer sur une démarche de responsabilité sociale des entreprises, acteurs-clés du développement durable du territoire francilien, avec les citoyens, les associations et les collectivités locales.

Les résultats de l'enquête CCIP Médiamétrie 2006 témoignent d'une nette avancée en termes d'information et de sensibilisation des entreprises de la région parisienne aux enjeux du développement durable. La progression est d'ailleurs bien plus sensible que celle dont rendait compte le baromètre précédent. En revanche, on constate un net recul, tant dans les PME que dans les grandes entreprises, de la prise en compte des principes du développement durable dans l'organisation de l'entreprise.

** Un Agenda 21 est un programme d'actions à moyen et long termes, réalisé en concertation avec les différents acteurs qui interviennent sur le territoire : entreprises, associations, services déconcentrés de l'Etat, citoyens, élus...*

Définition (telle que stipulée dans le questionnaire) : l'idée générale du développement durable est de laisser aux générations futures un monde non dégradé. Dans l'entreprise, cela se traduit par une stratégie de croissance conjuguant la performance économique, le respect de l'environnement et le respect de certaines normes sociales, dans une optique de long terme.

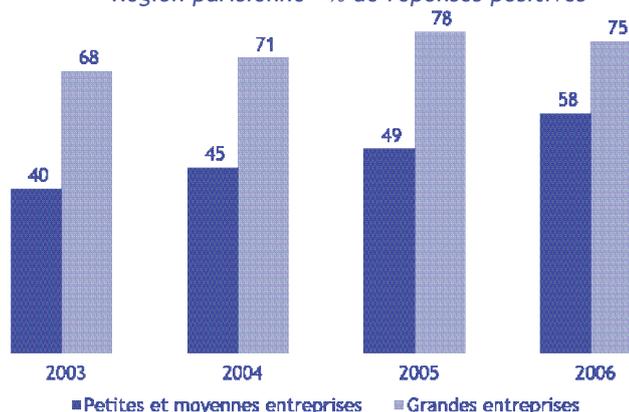
1. Connaissance du développement durable : en progression constante

Savez-vous ce qu'est, concrètement, le développement durable ?

La connaissance du développement durable progresse d'année en année en région parisienne. Si cette connaissance semble avoir atteint une certaine limite au sein des grandes entreprises, en revanche, ce sont près de 60 % des chefs de petites et moyennes entreprises qui affirment désormais savoir ce qu'est le développement durable, soit un bond de 9 points par rapport à 2005, ce qui représente un rythme de progression environ deux fois plus élevé que celui des deux années précédentes.

Cette progression confirme l'utilité et l'efficacité des campagnes d'information menées à différents niveaux depuis trois ans en région parisienne. Les collectivités territoriales, s'emparent

Région parisienne - % de réponses positives

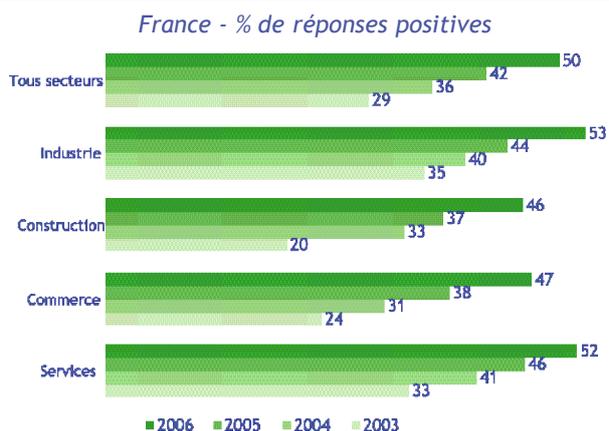
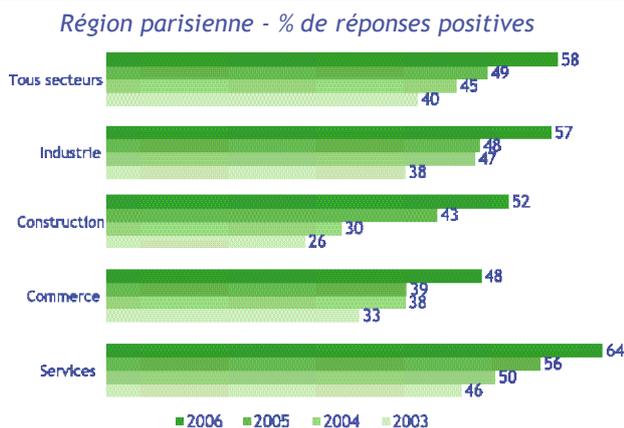


de ce sujet, elles sont de plus en plus nombreuses à proposer la mise en place d'un agenda 21 sur leur territoire. En plus de définir un projet destiné à sauvegarder l'environnement et à assurer l'accès de tous les citoyens aux services essentiels, les Agenda 21 visent aussi à promouvoir un développement économique harmonieux et durable. Ainsi, les collectivités locales œuvrent à une meilleure information des entreprises implantées sur leur territoire et multiplient les actions de sensibilisation. Par ailleurs, les Chambres de commerce et d'industrie offrent un accompagnement personnalisé aux chefs d'entreprise désireux d'en savoir plus sur l'application du développement durable.

Janvier 2007

En région parisienne, une meilleure connaissance du développement durable dans le secteur des services.

Détail par secteur, pour les PME uniquement



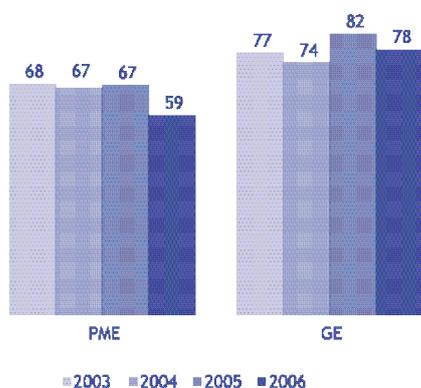
La progression a été très nette dans l'ensemble des secteurs, tant au niveau national qu'en région parisienne, puisqu'elle varie de 6 à 9 points en 2006 par rapport à 2005. En région parisienne, ce sont les chefs d'entreprise du secteur des services qui restent, avec une nette avance, les mieux informés (64 % de réponses positives). Plus particulièrement, c'est dans le secteur des services aux entreprises que la connaissance s'avère être la meilleure tandis

qu'elle reste faible dans l'hôtellerie et la restauration, et notamment dans les établissements de très petite taille qui n'ont souvent pas les moyens, humains et financiers, d'engager une réflexion sur un nouveau mode d'organisation de leur entreprise. Sur le plan national en revanche, les services partagent avec l'industrie la première place des activités les mieux informées.

2. Mieux informés, les chefs d'entreprise seraient plus réalistes quant à la mise en œuvre du développement durable dans leur organisation.

Prenez-vous en compte le développement durable dans le mode d'organisation de votre entreprise ?

Région parisienne - % de réponses positives

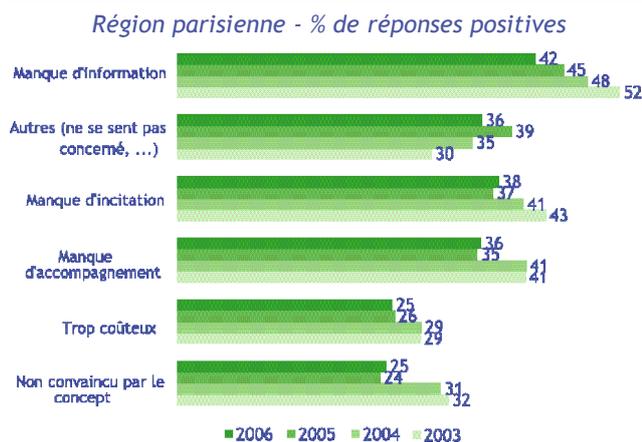


Alors que l'information sur le développement durable progresse nettement au sein des petites et

moyennes entreprises, son application, qui était stable depuis le premier baromètre en 2003, a régressé. Ainsi, seuls 59 % des chefs de petites et moyennes entreprises ont répondu positivement à cette question en 2006. Cette évolution qui semble paradoxale compte tenu d'une information accrue en matière de développement durable, peut s'expliquer par le simple fait que, mieux informés, les chefs d'entreprise sont plus lucides et objectifs quant à la prise en compte réelle du développement durable dans leur entreprise. Ils étaient sans doute nombreux à considérer lors des précédentes enquêtes que seul le tri de leurs déchets, par exemple, pouvait constituer une "politique de développement durable".

3. Des efforts en matière d'information, d'incitation et d'accompagnement sont encore à fournir.

Question posée aux établissements ne prenant pas en compte le développement durable : Pourquoi ?



41 % des dirigeants de PME déclarent ne pas prendre en compte le développement durable dans leur entreprise. Il est important de connaître les raisons ou obstacles qui empêchent, a priori, les entreprises d'intégrer le développement durable dans leur organisation.

Faisant écho à l'amélioration de la connaissance du concept de développement durable observé à la première question de ce baromètre, le nombre de dirigeants déplorant le manque d'information en tant qu'obstacle principal est en baisse régulière pour atteindre 42 % en 2006, mais reste le premier cité.

Par ailleurs, après une baisse, les pourcentages de réponses relatifs au manque d'accompagnement et au manque d'incitation sont stables en 2006. Ceci traduit le fait que les chefs d'entreprise restent nombreux à estimer que leurs objectifs en termes de développement durable doivent être accompagnés de mesures incitatives mais pas nécessairement financières puisque seul un quart d'entre eux estime que la prise en compte du développement durable est trop coûteuse. Les chefs

d'entreprise semblent en revanche davantage rechercher un accompagnement en termes de formation, de mise en oeuvre concrète, de suivi, d'évaluation, ou encore de communication. Par ailleurs, parmi les réponses "autres", les deux tiers des responsables estiment ne pas être concernés par le développement durable. Enfin, un quart déclare ne pas être convaincu par le concept. Tout ceci corrobore le fait que des efforts sont encore à fournir en matière d'information.

Le secteur de la construction très demandeur de mesures

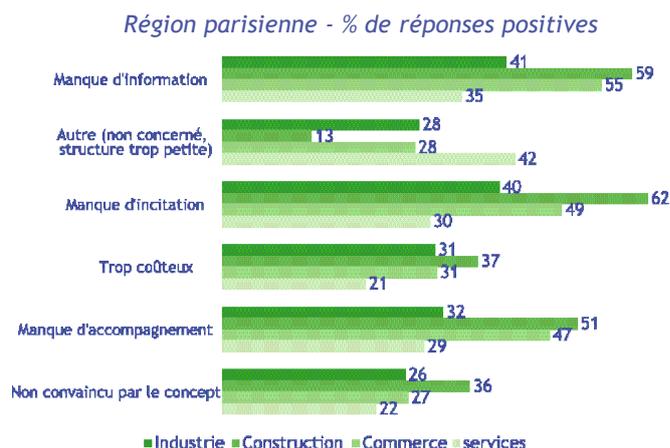
Question posée aux établissements ne prenant pas en compte le développement durable : Pourquoi ?
Détail par secteur PME uniquement

L'examen des réponses en fonction du secteur d'activité met en évidence trois éléments :

Premièrement, dans la construction, les chefs d'entreprise sont beaucoup moins nombreux que dans d'autres secteurs à ne pas se sentir concernés par le concept de développement durable. Selon eux, la non-prise en compte du développement durable est davantage due à un manque d'information et d'incitation.

Deuxièmement, le manque d'information est particulièrement ressenti dans le commerce, notamment dans les structures les plus petites qui n'ont ni le temps ni les moyens de s'informer de manière spontanée.

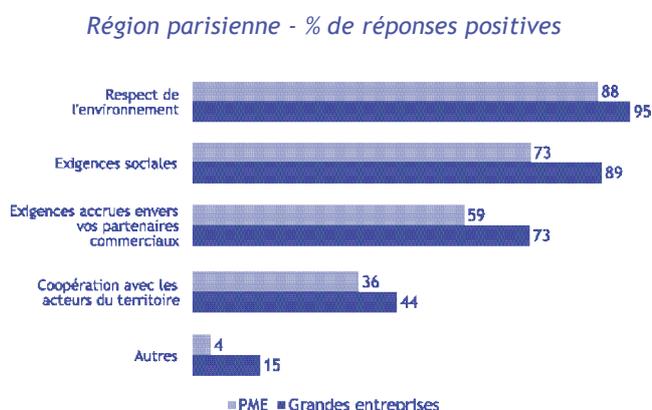
Troisièmement, de nombreux chefs d'entreprise du secteur des services considèrent qu'ils ne sont pas concernés par ce type de politique du



simple fait de la nature de leur activité. Ce problème, qui apparaissait déjà lors de l'enquête précédente révèle un manque évident d'information puisque toutes les entreprises, quelle que soit leur taille ou leur activité sont potentiellement capables de mettre en oeuvre une politique de développement durable.

4. Le respect de l'environnement reste le principal moteur des politiques de développement durable au sein des entreprises...

Question posée aux établissements prenant en compte le développement durable : sous quelles formes ?



Les deux mesures les plus fréquemment citées par les chefs d'entreprise qui prennent en compte le développement durable dans l'organisation de leur entreprise (quelle que soit la taille de celle-ci) sont le respect de l'environnement (rationalisation de la

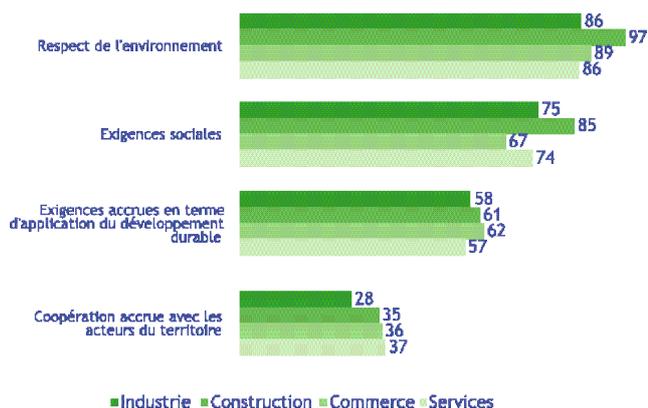
consommation d'énergie ou recyclage des déchets par exemple) et un souci accru relatif aux exigences sociales (amélioration des conditions de travail et de sécurité des collaborateurs, transparence de l'information, formation continue...).

Aucune évolution majeure n'est constatée depuis 2003. Notons toutefois qu'avec seulement 36 % de réponses dans les PME, la coopération accrue avec les autres acteurs du territoire, notamment les collectivités locales, demeure très marginale. Le pourcentage de réponses positives est d'ailleurs en recul par rapport au baromètre précédent. Ainsi, si la volonté est forte dans les collectivités de développer des politiques d'aide et d'accompagnement aux entreprises dans le domaine du développement durable, ces actions ne semblent pas encore ressenties au sein des petites et moyennes entreprises de la région.

... et dans le secteur de la construction en particulier

Question posée aux établissements prenant en compte le développement durable : sous quelles formes ?
Détail par secteur PME uniquement

Région parisienne - % de réponses positives



La hiérarchie des politiques en matière de développement durable est la même quel que soit le secteur d'activité observé : respect de l'environnement au

premier chef suivi de près par les politiques destinées à renforcer les exigences sociales.

Lorsqu'elles prennent en compte le développement durable dans leur organisation, les entreprises de la construction sont en tête pour les deux principaux types de mesures associées au développement durable (respect de l'environnement et exigences sociales). La première place du secteur de la construction en matière de respect de l'environnement est le résultat des nombreuses mesures qui sont désormais appliquées dans ce secteur (constructions "vertes", bâtiments privilégiant les économies d'énergie, utilisation de matériaux renouvelables). Quant à leur première place en matière d'exigences sociales, il faut ici rappeler que ce secteur était souvent stigmatisé en raison de son retard en matière de conditions de travail et de sécurité au travail. Les efforts réalisés sont ici relativement bien mis en évidence.

Cette enquête, menée auprès un échantillon représentatif des chefs d'entreprise de la région parisienne, témoigne d'une progression régulière de l'information des dirigeants sur le thème du développement durable. Il reste toutefois à intégrer le développement durable au cœur de la gestion de l'entreprise, en faisant de l'entreprise un acteur "socialement responsable". Ces avancées pourront être réalisées grâce à une information toujours plus complète, et à un accompagnement personnalisé et adapté des chefs d'entreprise tout au long de leur projet.

C'est dans cet objectif que le CROCIS publie des études sectorielles, destinées à comprendre les difficultés rencontrées par les entreprises selon le secteur concerné, ainsi que les moyens d'accompagnement ciblés à mettre en œuvre.

Nicolas BLANCHARD/ Aurélie TERLIER

Le baromètre du développement durable est réalisé depuis 2003.

Les résultats de ce baromètre sont issus de l'enquête d'opinion de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris sur la conjoncture qui est réalisée par téléphone 1 fois par an, à l'automne.

Cette 31e vague d'enquête, menée par l'Institut Médiamétrie, a été réalisée auprès d'un échantillon de :

- 4 434 dirigeants d'établissements de moins de 500 salariés dans les départements de Paris-petite couronne (Paris, Hauts de Seine, Seine-Saint-Denis, Val de Marne) ;
- 1 470 dirigeants d'établissements de moins de 500 salariés dans les autres départements ;
- 200 dirigeants d'établissements de 500 salariés et plus.

Les publications du CROCIS :

- Les Tableaux de Bord Economiques
- Les Enjeux Ile-de-France
- Les Cahiers du CROCIS

www.crocis.ccip.fr

Responsable
Isabelle SAVELLI-THIAULT
isavelli@ccip.fr

Industrie - Statistiques
Vincent REDURON
vreduron@ccip.fr

Conjoncture - Europe
Nicolas BLANCHARD
nblanchard@ccip.fr

Commerce - Enquêtes
Frédérique PELLIER
fpellier@ccip.fr

Services
Bénédicte GUALBERT
bgualbert@ccip.fr

Administration - Secrétariat
Carole VIMEUX
cvimeux@ccip.fr

PAO - Multimédia
Nathalie CHAMPION
nchampion@ccip.fr

CROCIS
27 avenue de Friedland
75382 PARIS cedex 08
tél. : 33 (1) 55 65 82 00
fax : 33 (1) 55 65 82 62
e-mail : crocis@ccip.fr